



Espace Fitness – Règlement d'ordre intérieur

1. L'espace fitness n'est accessible qu'aux membres fitness. Tous les membres ont au minimum 18 ans.
2. Veuillez porter des chaussures de sport propres (sans terre battue) dans la salle d'entraînement, ainsi qu'une tenue de sport correcte. S'entraîner avec un foulard ou torse nu n'est pas permis, ni avec des chaussures sales ou des claquettes.
3. Utilisez une serviette/essuie sur chaque appareil pendant l'entraînement.
4. Après chaque exercice, veuillez nettoyer l'appareil utilisé avec le papier et les produits prévus à cet effet.
5. Remettez les pièces déplaçables (poids, haltères, ...) à leur place après utilisation.
6. Les GSM ne sont permis dans la salle d'entraînement que pour écouter sa musique.
7. L'utilisation et le commerce de narcotiques ou les produits dopants sont strictement interdits.
8. Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans la salle.
9. Les animaux ne sont pas autorisés dans la salle de fitness ni dans les vestiaires.
10. Il est interdit d'importuner les autres personnes présentes.
11. La direction n'est pas responsable pour la perte, le vol ou des accidents survenus dans la salle de fitness.
12. Par la présente convention, le membre déclare :
 - qu'il ou elle est en bonne santé;
 - qu'il ou elle n'a aucune raison médicale ou autre qui l'empêcherait de participer à un effort physique bref ou prolongé;
 - que l'accomplissement d'un effort physique ne peut nuire à sa santé, à sa sécurité ou à sa condition physique.

Il est interdit de fréquenter l'espace fitness en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures comme des plaies ouvertes ou des ulcères ouverts, etc., en raison du risque de porter atteinte à la santé, à la sécurité et à la condition physique des autres membres.

Date	Nom	Prénom	Signature